

## Séance du 8 février 2016

A une séance ordinaire du Conseil de cette municipalité tenue à la salle de l'école Germain-Caron, lundi le 8 février 2016 à 20h00.

Sont présents : Mme Manon Champigny,  
Mme Jocelyne Bouchard  
M. Richard Mireault,  
Mme Jocelyne Calvé  
M. Jacques Martin,  
M. Pierre Brunelle,

tous conseillers et formant la totalité du conseil sous la présidence de M. Yves Germain, maire.

### **2016-02-014 Ouverture de l'assemblée**

L'assemblée est ouverte à 20h00 sur motion de Mme Jocelyne Calvé, appuyée par Mme Jocelyne Bouchard.

### **2016-02-015 Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté tel que présenté sur motion de Mme Manon Champigny, appuyée par M. Richard Mireault.

### **2016-02-016 Approbation des procès-verbaux**

Sur proposition de Mme Jocelyne Calvé, appuyée par Mme Manon Champigny, il est résolu que les procès-verbaux des séances des 11 janvier dernier soit approuvé tel que rédigé.

### **Communications du conseil**

### **2016-02-017 Demande de la Fabrique**

Suite à la demande de raccordement au réseau d'aqueduc présentée par la Fabrique, il est proposé par M. Jacques Martin, appuyé par M. Pierre Brunelle, que la réponse soit différée jusqu'au printemps afin de permettre à la municipalité de rassembler les informations nécessaires.

### **2016-02-018 Reconnaissance de la persévérance scolaire**

#### **CONSIDÉRANT QUE :**

- Malgré une augmentation portant son taux de diplomation au secondaire à 68,2 %, Lanaudière se trouve parmi les cinq régions administratives du Québec ayant les plus faibles taux de diplomation;
- Un jeune qui possède un diplôme d'études secondaires gagne, annuellement, 15 000 \$ de plus qu'un décrocheur. Sa contribution à l'économie de son milieu

est donc plus grande, il coûte moins cher en sécurité civile et en soins de santé, et il participe davantage à la vie citoyenne (il vote, donne du sang, fait du bénévolat, etc.);

- Le décrochage scolaire au secondaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie de la municipalité et de la région, lesquels sont évalués à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec;
- La persévérance scolaire est l'affaire de tous; l'école a besoin de notre appui et notre municipalité a aussi un rôle à jouer pour favoriser la persévérance scolaire de ses jeunes citoyens;
- Le CREVALE, instance régionale de concertation en matière de persévérance et réussite scolaires reconnue dans Lanaudière, a pour mission de rassembler les adultes de divers horizons autour des jeunes pour favoriser la diplomation ou la qualification du plus grand nombre;
- Les Journées de la persévérance scolaire sont un temps fort de l'année pour unir nos forces, encourager les jeunes et rappeler, par le biais de diverses activités, que l'éducation doit demeurer une priorité dans Lanaudière;
- La lecture et l'écriture sont nécessaires à l'apprentissage de toutes les matières scolaires et que c'est en éveillant les enfants tôt au monde de l'écrit qu'on obtient les meilleures chances d'en faire un jour de bons lecteurs;
- L'accompagnement parental joue un rôle de taille dans la persévérance des jeunes et se vit au quotidien, de diverses manières;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Manon Champigny, appuyé par Mme Jocelyne Calvé, et résolu de reconnaître la persévérance scolaire comme une priorité et un enjeu important pour le développement de notre municipalité. Pour ce faire, nous nous engageons à :

1. Appuyer le CREVALE en faisant en sorte qu'au moins un représentant de la municipalité devienne membre de l'organisme;
2. Utiliser les outils de communication de la municipalité (babillard électronique, médias sociaux, bulletins internes et externes, site Internet, etc.) pour faire la promotion des Journées de la persévérance scolaire, qui auront lieu du 15 au 19 février 2016;
3. Reconnaître la persévérance de jeunes du milieu lors d'une séance du conseil municipal;
4. Reconnaître l'importance de l'accompagnement parental dans la persévérance des jeunes en organisant une activité parents-enfants (joute de hockey, partie d'improvisation, après-midi de glissade, etc.);
5. Reconnaître le travail des enseignants en publiant sur nos outils de communication des messages de valorisation dans le cadre de la Semaine des enseignantes et enseignants, du 7 au 13 février 2015; (p. ex. « Merci aux enseignant(e)s qui forment notre relève! », « Merci aux enseignant(e)s qui contribuent au développement de nos jeunes citoyens! »)

**2016-02-019**

**Projet de demi-lune au parc Claude-Archambault**

Sur proposition de M. Richard Mireault, appuyée par Mme Jocelyne Bouchard, il est résolu que le conseil municipal accepte le projet de construction de demi-lune au parc Claude-Archambault, ainsi que sa présentation pour financement dans le cadre du pacte rural pour un montant de 9 000 \$. Quant au reste de l'enveloppe du pacte rural, il est accordé à Loisirs St-Didace pour l'amélioration du sentier pédestre.

## **Rapports**

Le secrétaire-trésorier dépose au conseil le rapport des permis émis en janvier ainsi que la rapport de suivi budgétaire.

### **2016-02-020    Avis de motion (mini-maisons et terrains de camping)**

Mme Jocelyne Bouchard donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce conseil elle présentera ou fera présenter un règlement modifiant le règlement de zonage de la municipalité afin de permettre les mini-maisons sur les terrains de camping et de modifier la définition de « terrain de camping ».

### **2016-02-021    Premier projet de règlement (mini-maisons et terrain de camping)**

Suite à la lecture du premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage de la municipalité afin de permettre les mini-maisons sur les terrains de camping et de modifier la définition de « terrain de camping », il est proposé par M. Pierre Brunelle, appuyé par M. Jacques Martin, et résolu que ce projet soit adopté tel que présenté.

### **2016-02-022    Comptes**

Il est proposé par Mme Manon Champigny, appuyé par Mme Jocelyne Calvé, et résolu que la liste des factures courantes, au montant de 115 577.97 \$, soit acceptée et que le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à effectuer le paiement.

## **Période de questions**

### **2016-02-023    Levée de l'assemblée**

L'assemblée est levée à 20h40 sur motion de Mme Jocelyne Bouchard, appuyée par Mme Jocelyne Calvé.